



**CHEVINAY**  
69210

Tel : 04 74 70 42 63  
Fax : 04 74 70 37 02

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°12 / 2024

Le Maire de la Commune de CHEVINAY,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales – articles L 2212 et L 2213,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et les textes qui l'ont modifié et complété,

**Vu** la demande de Madame Carole CHARRET, Directrice de l'École de Chevinay, d'organiser un spectacle de fin d'année de l'école, il convient d'interdire le stationnement sur le parking de l'école.

**ARRÊTE**

**Article 1** : Le stationnement sera interdit sur le parking de l'école du vendredi 21 juin 2024, 8 heures au samedi 22 juin 2024, 8 heures.

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'association « Les P'tits Loups »
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- SDMIS

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chevinay, le 17 juin 2024

Richard CHERMETTE  
Maire de Chevinay

